

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de FONTAINE-LES-DIJON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois janvier deux mil vingt-trois à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fontaine-lès-Dijon se sont réunis en Mairie salle des Commissions suivant convocation légalement faite le cinq janvier deux mil vingt-trois.

Membres Présents Mr CHAPUIS, Président du CCAS
Mr DELCROIX
Mmes COMPAIN, CREVENAT, COUDOT, MARECHAL, POITTEVIN,
ROBERT, SUIRE, LAFONT

Membres Excusés Mr PARISOT,
Mmes DIDOT, PISTOLET

Délibération n° 2029 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Un débat sur les orientations budgétaires générales du budget doit se tenir en séance du Conseil d'Administration préalablement au vote du budget primitif.

Une analyse sommaire est donc présentée par le Président ; les dépenses demeurent spécifiquement d'ordre social et celles-ci sont évaluées pour couvrir les besoins en aides sociales.

CONTEXTE ET SITUATION FINANCIERE

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2022, sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Exécution de l'exercice	Soldes antérieurs	R A R	Solde global
DEPENSES	50 674.55			50 674.55
RECETTES	57 287.00	4 615.50		61 902.50
Excédent de fonctionnement 2022	6 612.45	4 615.50		11 227.95

INVESTISSEMENT	Exécution de l'exercice	Soldes	R A R	Solde global
	Montants	Antérieurs		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	3 191.31	0,00	3 191,31
TOTAL INVESTISSEMENT 2022	0,00	3 191.31	0,00	3 191,31

La section de fonctionnement devrait se clôturer par un excédent de 11 227.95 €

La section d'investissement n'enregistre aucun mouvement. Elle constate un excédent antérieur de 3 191,31 €.

RESULTAT GLOBAL	2022	Antérieurs	RAR	TOTAL
Résultat de fonctionnement	6 612.45	4 615.50		11 227.95
Résultat d'investissement	0,00	3 191.31		3 191,31
Excédent de clôture 2022	6 612.95	7 806.81	0,00	14 419.26

Le solde global prévisionnel de clôture 2022 est de 14 419.26 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2023 :

La prévision de l'enveloppe globale 2023 est estimée à 70 227.95 €.

En 2021, une analyse des besoins sociaux (ABS) de la commune (analyse des besoins réels de la population en difficulté : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées) a été réalisée.

Afin de mettre en œuvre au mieux les résultats de l'ABS, une enveloppe de 3 000 € est également prévue pour des éventuelles actions résultant de l'ABS.

En 2023, il faut prévoir une hausse pour les manifestations de fin d'année avec un budget prévisionnel de 43 000 € (environ 18% d'augmentation par rapport à 2022) :

- Bal de la semaine bleue,
- Repas des Seniors,
- Goûters de Noël dans les maisons de retraite.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 10 000 € (valorisation du personnel municipal mis à disposition du CCAS et paiement des charges URSSAF). En effet, le personnel en charge du fonctionnement est du personnel de la ville. Une refacturation de la ville au CCAS permettra d'identifier plus précisément les charges.

La ligne « aides » est prévue à hauteur de 8 000 €. Si nécessaire, elle pourrait être réévaluée en cours d'année.

Il est prévu de reconduire les attributions de subventions aux différentes associations et organismes publics pour un montant total de 6 000 €.

Recettes de fonctionnement 2022 :

Elles sont constituées par :

- L'excédent de fonctionnement 2022 : 11 227,95 €
- La subvention de la commune au CCAS : 54 000 €.
- Le produit des concessions : 10 % du produit des concessions est reversé au CCAS, soit environ 5 000 €

INVESTISSEMENT

Un excédent antérieur de 3 191,31 € est constaté en 2022 (aucun besoin en 2022). Une provision d'un montant équivalent sera prévue en dépenses pour l'acquisition de matériel divers (pas d'augmentation nécessaire par rapport à 2023).

Le besoin de financement : il ne ressort pas de besoin de financement pour 2023.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 JAN. 2023



Le Président du CCAS

Le 26 JAN. 2023



Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS

Publié le

30 JAN. 2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de FONTAINE-LES-DIJON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois janvier deux mil vingt-trois à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fontaine-lès-Dijon se sont réunis en Mairie salle des Commissions suivant convocation légalement faite le cinq janvier deux mil vingt-trois.

Membres Présents Mr CHAPUIS, Président du CCAS
Mr DELCROIX
Mmes COMPAIN, CREVENAT, COUDOT, MARECHAL, POITTEVIN,
ROBERT, SUIRE, LAFONT

Membres Excusés Mr PARISOT,
Mmes DIDOT, PISTOLET

Délibération n°2030 – Changement montant bons alimentaires

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fontaine-lès-Dijon, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'actualiser le montant des bons alimentaires à partir du 23 janvier 2023 :

- 42 € au lieu de 35 € pour un adulte
- 20 € au lieu de 15 € pour un enfant jusqu'à 12 ans

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 JAN. 2023



Le Président du CCAS
Le 26 JAN. 2023



Patrick CHAPUIS

Publié le 30 JAN. 2023